

# COMMUNIQUE



Le 2 mai 2006

## **Suspension de cotation à Londres du titre Eurotunnel**

Dans le contexte évolutif des négociations, le Conseil d'administration d'Eurotunnel a souhaité, le 11 avril dernier, être à même de constater l'état d'avancement de celles-ci avant d'arrêter les comptes de l'exercice 2005. Il a donc décidé de se prononcer sur l'arrêté des comptes après le point d'étape des négociations prévu mi-mai.

L'autorité de marché britannique (Financial Services Authority), en raison de ce report, a décidé de suspendre, à compter de ce jour, et jusqu'à la publication des comptes, la cotation du titre Eurotunnel sur la place de Londres.

Eurotunnel prend acte de cette décision.

A ce jour, les négociations se poursuivent, les créanciers concernés ayant, le 25 avril, voté une nouvelle extension du waiver.

Eurotunnel, dans son souci permanent d'information des Marchés, souhaite que la décision de suspension de la cotation prise par l'autorité de marché britannique à la suite du report de l'arrêté des comptes ne soit pas interprétée à tort comme l'annonce imminente d'une évolution majeure de sa restructuration financière, mais bien au contraire comme la suite logique de ses déclarations du 12 Avril dernier.